



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°75-2023-380

PUBLIÉ LE 10 JUILLET 2023

# Sommaire

## **Préfecture de Police / Cabinet**

75-2023-07-07-00016 - Arrêté n° 2023-00810 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages)	Page 3
75-2023-07-10-00005 - Arrêté n°2023-00822 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 6

Préfecture de Police

75-2023-07-07-00016

Arrêté n° 2023-00810 portant délivrance du  
brevet national de sécurité et de sauvetage  
aquatique

Arrêté n° 2023-00810

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code du sport ;

**Vu** l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

**Vu** le procès-verbal en date du 30 avril 2023 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Alliance des secouristes et sauveteurs aquatiques de Paris (A2SA 75) de la Fédération française des maîtres-nageurs sauveteurs, à Paris (15<sup>ème</sup>), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. CARPENTIER Adrien (Paris)	M. THERON Quentin (Val-d'Oise)
M. LEDUC Florian (Seine-et-Marne)	M. TONNELIER Titouan (Val-de-Marne)
M. PAGO Sébastien (Yvelines)	M. VIEUX Sébastien (Seine-et-Marne)
Mme REY—CHABBERT Faustine (Paris)	-

2023-00810

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 07/07/2023

Pour le préfet de Police,  
Pour le préfet, Secrétaire général  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le chef du Département Sécurité Défense

**Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ**

2023-00810

Préfecture de Police

75-2023-07-10-00005

Arrêté n°2023-00822 Accordant des  
récompenses pour actes de courage et de  
dévouement

Paris, le 10 JUIL 2023

**ARRETE N° 2023-00822**

**Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup>

Des médailles pour actes de courage et de dévouement sont décernées aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

A l'échelon «argent de 1ère classe» :

- **Mme Mélody MANGIN-CHEVALLIER**, née le 27 décembre 1989, brigadière de police ;

A l'échelon «argent de 2ème classe» :

- **M. Guillaume GUITARI**, né le 22 février 1992, brigadier de police ;

- **Mme Elodie PEREIRA DA COSTA**, née le 10 juin 1998, gardienne de la paix.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

**Laurent NUÑEZ**